FICHE ACTION

LIMITER L'EXPOSITION DES HABITANTS AUX POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES ET AUX NUISANCES SONORES

• Orientation stratégique : Construire un Territoire résilient pour répondre aux effets du changement

climatique et offrir aux habitants un cadre de vie attractif

• Objectif opérationnel : 1.1 S'engager en faveur de la qualité de l'air et la réduction des nuisances sonores

• Objectifs transversaux : 1.3 Renforcer les continuités écologiques et préserver la qualité des sols 1.4 Intégrer les objectifs de Transition écologique dans les politiques publiques

Type d'action

- Atténuation
- Adaptation
- ✓ Qualité de l'air
- Études
- Action impliquant la population

Priorité:

Incidence sur l'environnement : Incidence sur les populations : Coût de l'action : Moyens humains :

Références

ODD-ONU: 3,11,13,15 SRCAE: Orientations AIR 1.1, AIR 1.2, AIR 1.3 ACC 1.1, ACC 1.2, ACC 1.4, ACC 1.5 PPA Fiche défi COLL1 PCAEM

Actions AIR1, AIR2, ACC3
En lien avec l'action:
1.3.1, 1.3.2, 1.4.1, 1.4.2

PILOTAGE DE L'ACTION : Mission Développement Durable



PARTENAIRES:

Airparif, Bruitparif, Communes, CD94, Métropole du Grand Paris, État, lle de France Mobilités, SNCF, RATP, DRIEE, ARS, CidB, Préfecture du Val de Marne



SERVICES MOBILISÉS:

Direction de l'Informatique et du SIG, Direction de l'Aménagement, Direction de l'Urbanisme, Direction du Lien social de l'Habitat, du Logement et de la Politique de la Ville

Contexte - Enjeux

Les niveaux d'exposition à la pollution atmosphérique et aux nuisances sonores impactent fortement la santé des habitants du Territoire Paris Est Marne&Bois et le fonctionnement des écosystèmes. Cela pèse également sur l'économie et l'attractivité du territoire. Il s'agit donc non seulement de réduire ces pollutions et nuisances à la source (cf actions liées aux mobilités et à l'énergie) mais aussi de protéger la population de ces risques induits tout en limitant les impacts négatifs sur l'environnement.

Modalités de mise en œuvre :

1. S'APPUYER SUR L'EXPERTISE DES OBSERVATOIRES (AIRPARIF ET BRUITPARIF) POUR SUIVRE ET ÉVALUER LA QUALITÉ DES ENVIRONNEMENTS SONORE ET AÉRIEN SUR LE TERRITOIRE

- → Adhésion à Airparif, Bruitparif et au Centre d'information du Bruit (CidB)
- → Réalisation de campagnes de mesures localisées
- → Adhésion au Club Décibel Villes

2. RÉALISER UNE CARTOGRAPHIE CROISÉE AIR/BRUIT

→ Convention tripartite entre PEMB / Airparif / Bruitparif pour réaliser un croisement des cartes Air/Bruit sur le Territoire.

3. CRÉER UN MAILLAGE DE ZONES DE RESSOURCEMENT

- → Études sur le gisement disponible de zones de ressourcement.
- → Aménagement de zones de ressourcement.
- → Information et communication sur ces zones.

4. PARTICIPER AUX INSTANCES COMPÉTENTES EN MATIÈRE DE BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT ET DE SUIVI DE LA OUALITÉ DE L'AIR EN ILE-DE-FRANCE

Résultats attendus:

- → Adhésion à Airparif, Bruitparif, CidB et Club Décibel Villes
- Cartographie Air/Bruit réalisée
- Zones de ressourcement créées

Indicateurs:

Nombre de zones de ressourcement % de la population ayant connaissance de ces zones.

% de la population ayant utilisé ces zones.

Suivi qualitatif de la zone : évolution des niveaux de pollutions sonore et aérienne

participation aux réunions des instances compétentes en matière de bruit et de qualité de l'air/ # de réunions programmées



Calendrier

2018	Adhésion Airparif/Bruitparif
2019	Réalisation des cartes Air/Bruit et adhésion à CidB et Club Décibel Villes Participation au groupe de travail mis en place par la Préfecture de Région Ile-De-France sur l'élaboration de la feuille de route pour la qualité de l'air en Ile-de-France
2020	Réalisation des études nécessaires
2021- 2025	Aménagement de zones de ressourcement